

**Déclaration de S.E. Mme Odette Melono, Représentante Permanente du Cameroun
auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
45ème Réunion du Conseil Exécutif**

La Haye, 26 septembre 2014

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de saluer votre retour à la présidence de cette 45ème réunion du Conseil Exécutif.

Je saisis également l'occasion pour remercier le Directeur Général pour sa déclaration.

S'agissant du second rapport de la Mission d'établissement des faits en République Arabe Syrienne sous examen, ma délégation souhaite, à la lumière de la lettre et de l'esprit de notre Convention et de la résolution 2118 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, réaffirmer sa ferme condamnation à l'emploi de substances chimiques toxiques à des fins hostiles, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances.

Aussi, qualifiées de *systématique et de répété*, par la Mission d'établissement des faits, les attaques au chlore en République Arabe Syrienne ont malheureusement fait de nombreuses victimes, dont des enfants et des femmes, et de fait, accru les souffrances d'une population civile, qui a payé le plus lourd tribut à cette interminable guerre civile syrienne.

Dans ce contexte, il me plaît de saluer le travail remarquable réalisé par l'OIAC en République Arabe Syrienne, le professionnalisme et le courage dont font montre dans l'accomplissement de leurs missions, les fonctionnaires du Secrétariat Technique et, tout particulièrement, les membres de l'équipe de la Mission d'établissement des faits et, ce, bien souvent, au péril de leurs vies.

Monsieur le Président,

Pour conclure, tout en réaffirmant notre plein appui à cette initiative du Directeur Général, cette délégation demande la poursuite des travaux de la Mission d'établissement des faits et invite toutes les parties au conflit, gouvernement syrien et groupes rebelles, à coopérer pleinement avec la Mission et à s'abstenir de faire usage des substances chimiques toxiques à des fins hostiles.

Je vous remercie Monsieur le Président.